



Mairie de Visan
Place du Jeu de Paume
84820 VISAN
Tél : 04.90.28.50.90
Fax : 04.90.28.50.99
communication@visan-mairie.com

VISAN INFO HEBDO

Lundi 6 Avril 2020



COVID-19 / Point de situation dans le Vaucluse

A ce jour dans le département de Vaucluse :

- ▣ 80 personnes positives au Covid-19 sont hospitalisées ;
- ▣ 66 personnes sont de retour à domicile depuis le début de la crise ;
- ▣ 24 personnes sont en réanimation ;
- ▣ 2 nouvelles personnes testées positives au Covid-19 sont décédées ce jour, ce qui porte à 16 le nombre de décès liés au COVID-19 dans le département depuis le début de l'épidémie et correspond donc à une très forte hausse depuis le dernier communiqué bilan publié le 31 mars (+10 morts, soit une multiplication par 2,7 des décès constatés). . L'évolution importante des décès dans le département doit alerter chacune et chacun d'entre nous sur la nécessité absolue de respecter strictement les mesures de confinement et les consignes sanitaires afin de lutter efficacement contre la propagation du virus dans le département et sauver des vies en évitant les rassemblements.

En accord avec le conseil départemental de l'ordre des médecins de Vaucluse, il est rappelé que même pendant le Covid 19, les autres maladies peuvent devenir des urgences. Devant une douleur thoracique, une douleur abdominale, un malaise, une paralysie, contactez rapidement votre médecin ou à défaut le centre 15 car le temps peut travailler contre vous ! Les malades Covid et les malades non Covid sont traités dans des locaux différents.

ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE « NUMERIQUE »

Afin de faciliter les démarches relatives à l'attestation de déplacement dérogatoire, obligatoire depuis le début de la période de confinement, et de rendre possible sa vérification de manière dématérialisée, un dispositif de création numérique de ce formulaire est désormais disponible, en complément du format « papier » qui demeure toujours valide.

Ce dispositif de création numérique est accessible dès aujourd'hui lundi 6 avril 2020 depuis tout type de terminal (mobile, tablette, ordinateur) au travers d'un navigateur, sur le site du ministère de l'Intérieur. Il ne s'agit donc pas d'un traitement automatisé de données à caractère personnel : aucun des éléments nécessaires pour générer l'attestation numérique n'est transmis à un serveur public ou à tout autre serveur.

Il consiste en un formulaire à renseigner en ligne, comprenant les mêmes données que celles figurant sur le format papier, nécessitant donc de préciser notamment la date et l'heure de sortie programmées ainsi que le motif parmi ceux autorisés. Un fichier au format PDF est alors généré, comprenant l'ensemble des informations saisies et ajoutant un code à 2 dimensions (« QR Code »), lequel contient toutes les données du formulaire ainsi, de manière automatique, que la date et l'heure de sa création. Ce fichier PDF est à présenter sous forme numérique lors d'un contrôle.

Le « QR Code » figurant sur le fichier au format PDF facilite le contrôle des attestations en permettant aux forces de sécurité chargées de ces vérifications (police nationale, gendarmerie nationale, polices municipales, gardes champêtres, agents de la ville de Paris) d'obtenir les informations contenues dans le document par une lecture à distance de ce « QR Code » depuis leur terminal portatif ou, à défaut, par une vérification visuelle de l'attestation en format pdf sur l'appareil de la personne contrôlée.

MESSAGE DE LA CCEPPG : Tri sélectif

Notre collecte des emballages recyclables se poursuit à ce jour.

Il est impératif que les usagers ne déposent pas leurs masques / gants / matériels médicaux... dans les emballages recyclables. Ces déchets doivent être déposés dans les ordures ménagères (avec deux sacs bien fermés et conservés avant dépose dans le bac / conteneur 24 heures).

Nos emballages recyclables passent sur une chaîne de tri et des agents effectuent un tri manuel de nos déchets, ils ne doivent donc pas être en contact avec des déchets qui pourraient être liés au COVID-19. Il est indispensable d'assurer la sécurité sanitaire de ces personnes.

Le centre de tri accentue désormais ses contrôles des déchets entrants, si nos emballages recyclables sont mélangés avec des déchets de type gants / masques / blouses, nos collectes d'emballages recyclables seront refusés.

Sur notre territoire, les collectes séparatives se poursuivent, les déchets recyclables **NE DOIVENT PAS ETRE mélangés avec les ordures ménagères (sacs noirs)**.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE



Avec le retour de températures plus clémentes, la commune continue ses opérations d'entretien de la voirie communale par la société APPAY. En voici la programmation pour les jours à venir :

1. Chemin de Frigolet (10 trous + 4 mètres de bordure)
2. Chemin du Rotard (1 trou)
3. Chemin des Rochettes (16 trous + 1 mètre de bordure)
4. Chemin de Château Vert (3 trous + 2 bordures)
5. Chemin du Plan (1 trou)
6. Chemin de l'Obriou (30 trous + 13 mètres de bordure)
7. Chemin de la Carne (7 trous + 7 mètres de bordure)
8. Chemin des Gleize (11 trous + 5 mètres de bordure)
9. Chemin de Roussillac (10 trous + 4 mètres de bordure)
10. Chemin des Bourdeaux (8 trous + 4 mètres de bordure)
11. Chemin de la Bergide (34 trous + 20 mètres de bordure)
12. Chemin Traversier (début - 1 trou)
13. Angle entrée lotissement Claron (côté chemin Traversier - 1 trou)



TRAVAUX A L'ECOLE

Réunion de chantier hier avec l'entreprise Suze Bâtiment et l'architecte Martine MILLET autour du 1er adjoint, Jean PREVOST pour faire le point sur l'avancement des travaux qui ont repris à l'école. Le timing pour la toiture sera respecté ; par contre, il faudra s'attendre à des retards pour la pose des faux plafonds car l'entreprise ne peut toujours pas se faire livrer le matériel.

Nous en profitons pour féliciter 4 de nos enseignants de l'école Josette Constant qui se sont portés volontaires pour assurer le service obligatoire d'accueil scolaire des enfants de personnel prioritaire tels que les soignants. Deux d'entre eux ont été affectés/détachés auprès d'une école de Vaison-la-Romaine. Cette opération est organisée par l'Education Nationale. Bel acte de solidarité de leur part !

DESINFECTION PAR LES SERVICES TECHNIQUES

2 de nos agents ont repris leur activité ce matin. La priorité sera le nettoyage du village et en particulier la désinfection devant les lieux publics très utilisés par nos concitoyens : la pharmacie et les commerces ouverts de la commune. Cette désinfection se fera à 13h30 lorsque peu de monde circule.

INTERDICTION DES HEBERGEMENTS A VOCATION TOURISTIQUE

La location, à titre touristique, des chambres d'hôtels ainsi que des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière situés sur le territoire du département de Vaucluse est interdite jusqu'au 15 avril 2020.